

À la une

Procès pénal et conséquences psychotraumatiques des enfants victimes d'agressions sexuelles

étude par Hélène ROMANO, Thierry BAUBET et Laura BEN KEMOUN

Magistrats et avocats doivent être sensibilisés aux spécificités psychotraumatiques et aux particularités de la parole des enfants victimes de viols afin de mieux appréhender les procès pour agressions sexuelles commises sur mineurs.



© oleksandr.info_AdobeStock - Généré à l'aide de l'IA

Actualité

Ouverture et tarifs des professions réglementées du droit : l'Autorité de la concurrence dresse le bilan à dix ans

focus

Technique

Du nouveau dans la discipline : procédure simplifiée et droit de se taire

étude par Benjamin PITCHO

Jurisprudence

Conception maximaliste du droit d'accès du salarié à ses mails professionnels

note par Fanny GABROY
sous Cass. soc., 18 juin 2025

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Guillaume VALDELIÈVRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

• Antonin PITRAS

Maître de conférences à l'université du Maine, avocat au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Augustin BOUJEKA, Julie CLAVEL-THORAVAL, Étienne GASTEBLED, Antoine GOUËZEL, Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Anne-Gaëlle LE MERLUS, Marc MIGNOT, Sophie MOREIL, Juliette MOREL-MAROGER et Olivier SALATI



 ATELIER PRATIQUE

Techniques de chiffrage et pratique contentieuse du dommage corporel

VEN. 26 SEPTEMBRE 2025
9H-17H / PARIS 7^e

Atelier limité à
30 participants !

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**

 **INTERVENANTS**

- **Lucile Priou-Alibert**, *avocate associée, cabinet Bernfeld-Ojalvo & Associés*
- **Anaïs Renelior**, *avocate associée, cabinet A'Corp*

Toutes deux spécialistes en droit du dommage corporel et membres de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)

Sous la direction scientifique de
Claudine Bernfeld et Frédéric Bibal

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, juristes et chargés d'indemnisation
des compagnies d'assurance

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : maîtriser les fondamentaux du droit de la responsabilité
- Niveau d'enseignement : 1 (débutant)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera
en mesure de :

- Maîtriser les délais de prescription et de forclusion des demandes d'indemnisation des victimes d'infractions
- Repenser les stratégies indemnitaires à mettre en œuvre pour les victimes d'infractions
- Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux

 **LES + DES ATELIERS DE FORMATION**

- **Un format en petit groupe** (30 participants max) favorisant la participation active.
- **Une approche 100 % pratique** avec des exercices concrets et des mises en situation.

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

Dans la lignée des Entretiens du dommage corporel, et fort du succès rencontré par la première édition en avril, Lextenso propose une **deuxième session** de son atelier consacré au chiffrage et à la pratique contentieuse du dommage corporel.

Destiné en priorité aux avocats non spécialistes – généralistes ou pénalistes – ainsi qu'aux chargés d'indemnisation d'organismes sollicités dans le cadre de ces procédures, cet atelier vise à procurer un bon niveau de technicité en matière de procédure et de chiffrage des indemnités.

Les participants bénéficient d'une journée de formation interactive, structurée autour de **cas pratiques, d'échanges d'expériences et d'entraînement aux calculs.**

8H45 : Accueil des participants
9H00 : Début de la formation

Coordonner les demandes indemnitaires dans le cadre de la procédure pénale et de la saisine de la CIVI ou le recours au SARVI

- Les délais d'action : distinguer prescription et forclusion
- Conditions de recevabilité devant la CIVI et le SARVI
- Articuler les demandes indemnitaires entre les différentes juridictions

12H30-14H00 : Déjeuner libre

Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux (illustrations pratiques)

- Méthodes de calculs des demandes indemnitaires au titre des dépenses de santé et frais divers
- Évaluer les pertes de gains professionnels de la victime directe :
 - Identifier les pièces utiles pour chiffrer et justifier des pertes de gains
 - Exemples chiffrés des pertes de gains d'un salarié et d'un indépendant
- Différencier les calculs de l'indemnisation de la tierce personne mandataire et prestataire
- Effectuer la capitalisation des préjudices pérennes : les arrérages échus et la capitalisation

17H00 : Fin de la formation

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les Entretiens du dommage corporel, le rendez-vous incontournable des spécialistes de la matière (Niveau 3 : Avancé), se dérouleront **jeudi 27 novembre 2025** avec **Claudine Bernfeld et Frédéric Bibal**

→ Programme et inscription : <https://lext.so/n16dyu>



Programme et inscription :

https://lext.so/y_PkBF

Date limite d'inscription (dans
la limite des places disponibles) :
le jeudi 25 septembre 2025 à 12H

Tarif : 900 € HT (1 080 € TTC)

Tarif Avocats Jeunes professionnels :
sur présentation d'un justificatif de statut
dans les 5 premières années suivant la prestation
de serment : **765 € HT (918 € TTC)**

Relation clients :

relationclients@lextensofr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :
Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL481h2 ■ Ouverture et tarifs des professions réglementées du droit :
l'Autorité de la concurrence dresse le bilan à dix ans 3

GPL481l6 ■ « Le principal défi que la COBEST doit relever est celui
de l'intelligence artificielle »
entretien avec Jean-Philippe SCHMITT 6

Technique

GPL481n5 ■ Du nouveau dans la discipline : procédure simplifiée
et droit de se taire
étude par Benjamin PITCHO 8

Retour sur

GPL481h9 - Accès au droit et à la justice en Outre-mer : la plaidoirie
de la profession d'avocat
par Miren LARTIGUE 11

Doctrine

GPL479t1 ■ Procès pénal et conséquences psychotraumatiques
des enfants victimes d'agressions sexuelles
étude par Hélène ROMANO, Thierry BAUBET et Laura BEN KEMOUN 13

Jurisprudence

GPL481n4 ■ Conception maximaliste du droit d'accès du salarié
à ses mails professionnels
note par Fanny GABROY sous Cass. soc., 18 juin 2025 18

GPL480s4 ■ Infractions en matière de stupéfiants et délit d'association
de malfaiteurs : le cumul est possible
note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 18 juin 2025 22

GPL480z2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26

GPL480r6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29

GPL480x2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits
de l'Homme
par Catherine BERLAUD 32

GPL480x0 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL480x0> 

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

Sous la responsabilité scientifique de
Guillaume VALDELIÈVRE et Antonin PITRAS

33